

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT EN DATE DU 06/05/2026

Roger DIDIER, Président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Mme Ginette MOSTACHI, Conseillère communautaire déléguée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9 aux termes duquel le Président « est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau (...). Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées »,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par fusion-extension et notamment son article 5,

VU la délibération du 16 avril 2026 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents et 4 le nombre de Conseillers délégués,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Mme Ginette MOSTACHI** en qualité de membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance en date du 16 avril 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires intercommunales, de procéder à une délégation de fonction du Président au bénéfice de **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère communautaire déléguée,

CONSIDÉRANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Président, et en concertation avec les Maires de Communes membres,

ARRÊTE

Article 1 - **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère communautaire déléguée, est chargé de la **Gestion des Aires d'accueil des gens du voyage**. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant à ces matières.

Elle me représentera également dans les instances, réunions, commissions et organismes ayant pour objet la gestion des Aires d'accueil des gens du voyage.

Article 2 - Délégation permanente est ainsi donnée à l'intéressé à l'effet de signer tous documents, plans, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations, conventions,

ordres de service, bons de commande, factures, d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros HT, et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 - Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Prefet des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ à GAP, le 06/05/2026

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026

Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_37
Objet :	Arrêté de fonction et de signature à Mme Ginette MOSTACHI, Conseillère Communautaire Déléguée
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-200067825-20260506-A2026_05_37-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260506-A2026_05_37-AR-1-1_0.xml	text/xml	917 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_4394.pdf Nom métier : 99_AR-005-200067825-20260506-A2026_05_37-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	57.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 11h28min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 11h29min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 11h29min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 11h29min59s	Reçu par le MI le 2026-05-06

